

Décision n° 197 / VR / 2023

Portant publication de la liste des représentants du personnel ATOSS local des établissements scolaires du 2nd degré de Wallis et Futuna au groupe de travail paritaire académique

LA VICE RECTRICE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

- VU** la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux Iles Wallis et Futuna, le statut de Territoire d'Outre-Mer ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, Administrateur Général, en qualité de Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna ;
- VU** l'arrêté n° 76 portant statut des agents permanents de l'administration du Territoire du 23 septembre 1976 modifié et complété ;
- VU** l'arrêté conjoint du ministère de l'Education nationale et du ministère des outre mers en date du 27 juillet 2022 portant nomination, détachement et classement de Mme Régine VIGIER, dans l'emploi de Vice-rectrice des îles Wallis et Futuna ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2022-689 en date du 5 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Régine VIGIER, Vice-rectrice des îles Wallis et Futuna ;
- VU** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel ATOSS local des établissements scolaires du 2nd degré de Wallis et Futuna au groupe de travail paritaire académique en date du 18 avril 2023 ;

D E C I D E

Article 1 : Sont élus, pour une durée de deux ans, représentants du personnel ATOSS des établissements scolaires du 2nd degré de Wallis et Futuna au groupe de travail paritaire académique, les personnels dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléante
Kamaliele TOLIKOLI	Moeaki-Tapu FUE

Article 2 : Les représentants de l'administration à ce même groupe de travail sont :

Titulaire	Suppléant
La Vice-rectrice	Son représentant
Le secrétaire général	La cheffe du service des ressources humaines

Fait à Mata'Utu, le 27.04.2023

La Vice-rectrice,

Régine VIGIER

